



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Angers, le 25 janvier 2025

Élections chambres d'agriculture 2025 : que faire si vous avez perdu ou n'avez pas reçu votre matériel de vote ?

Si vous n'avez pas encore pris part aux élections de la chambre d'agriculture et que vous ne disposez pas de vos codes électroniques, nous vous invitons à contacter sans attendre le bureau de la réglementation et des élections de la préfecture de Maine-et-Loire par mail : pref-elections@maine-et-loire.gouv.fr ou par téléphone au 02 41 81 81 05 / 06 ou 03 pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

Si vous êtes bien inscrit, vous serez invité à vous rendre en préfecture ou en sous-préfecture pour confirmer **en présentiel** votre identité :

- à la **préfecture d'Angers – place Michel Debré** : 9h00-12h30 et 14h00-16h15 du lundi au vendredi ;

- à la **sous-préfecture de Segré – 2 rue Lamartine** : 8h45 -12h15 et 13h30-16h30 du lundi au vendredi ;

- à la **sous-préfecture de Cholet - 30 Rue Tremolières** : 9h00-12h30 et 14h00-16h00 du lundi au jeudi, fermée le vendredi.

- à la **sous-préfecture de Saumur - 33, rue Beaurepaire** : 8h45-11h45 et 13h30-16h15 du lundi au jeudi, fermée le vendredi.

Suite à cette vérification vous recevrez un mail avec des codes d'accès pour pouvoir voter en ligne sur le site :

<https://jevote2025.chambre-agriculture.fr/pages/identification>

La plateforme de vote électronique est accessible depuis le 15 janvier et **jusqu'au 31 janvier 2025 inclus**.